

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28.01.2014

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Laurent IMBERT, Denis DERVIN, Jean-Marc NEGRIER, Alexandre COLIN, Christophe VILLEGGER

Excusés : Henriette DUPINET, Daniel DEBOURGES

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

➤ **Approbation du compte-rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

➤ **Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif :**

Comme chaque année, il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2013, ce jusqu'au vote du budget primitif, et dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent. Les montants respectifs sont de 28 067.50€ au chapitre 21, 69 903.50 € au chapitre 23 pour le budget communal, 875 € et 1312.50 aux mêmes chapitres du budget assainissement.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

➤ **Décision pour la vente de biens communaux :**

Mr et Mme Hernandez ont fait part de leur souhait d'acquérir le bâtiment de l'auberge, ainsi que le parking attenant. En effet, ils ont un projet d'agrandissement de la salle de restaurant, de la cuisine et la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette dernière opération sera obligatoire avant le 31 janvier 2015. Ils souhaiteraient également acheter la licence.

La vente ne pourra être réalisée qu'après estimation des locaux par le service des domaines, le prix de la licence restant entièrement libre.

Après délibérations, le conseil municipal souhaite avoir un estimatif du service des domaines sur le prix du bâtiment et du foncier afin de prendre une décision, mais reste hostile sur la vente de la licence.

Monsieur Villéger sollicite la commune pour acheter deux portions de chemins situés au Liboureux. Ces portions desservent uniquement des parcelles lui appartenant. D'autre part, il propose se vendre à la commune une bande de terrain le long des parcelles AB 42 et 43, en prolongement du chemin existant, ce afin de régulariser la situation existante.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention de fixer le prix de vente et d'achat à 0.50 € le mètre carré, les frais de géomètre seront supportés par les acquéreurs, et les frais d'enquête publique par la commune.

➤ **Document unique : demande de subvention pour l'élaboration :**

Le centre de gestion a contacté la commune en vue de la mise à jour du document unique (registre unique de santé et sécurité au travail). La collectivité pourrait prétendre à une aide pour la mise en place de celui-ci.

Après délibérations, le conseil municipal autorise le maire à faire la demande de subvention, à l'unanimité

➤ **Dépense de fonctionnement des écoles de Bellac et Peyrat de Bellac :**

Comme chaque année, les communes de Bellac et Peyrat de Bellac demandent une participation pour les dépenses afférant aux écoles. Le maire propose de prendre une délibération de principe de participation, afin d'éviter cette démarche chaque année.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

➤ **Inscription de chemins au PDIPR :**

La communauté de communes a déposé les dossiers pour la mise en place de sentiers de randonnée intercommunaux reliant l'ensemble des communes. Trois tracés passent sur notre territoire et nécessitent une validation par délibération.

La commission tourisme de la communauté de communes s'est réunie lundi 27, certaines parties du tracé nécessitent d'être revues, telles que la partie longeant la RN 145, jugé dangereux.

La délibération sera donc à prendre une fois les tracés finalisés

➤ **Rénovation du logement communal :**

Les travaux de rénovation ont débuté, après consultation des entreprises. Une délibération est cependant nécessaire pour valider le choix de celles-ci.

Les entreprises retenues sont :

- Lot maçonnerie : SARL MCS pour un montant de 7 208.34 € TTC
- Lot électricité : FRANCK ELEC pour un montant de 5 821.07 € TTC
- Lot peinture : SARL SMP pour un montant de 5 553.89 € TTC

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

➤ **Questions diverses :**

Travaux aux Cerisiers : L'ATEC propose une assistance pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, ainsi que l'analyse des offres. Le montant de la prestation s'élève à 750 euros.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Diagnostic ERP : Dans le cadre du groupement de commandes, la société SOLEUS a fait une visite des établissements recevant du public (ERP) de la commune. Des travaux de mise en conformité seront probablement nécessaires.

Point sur la salle polyvalente : La consultation des entreprises est lancée depuis le 20 janvier, les offres sont à remettre avant le 28 février.

➤ **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au 13 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 h 45.